



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne/mer
Canton d'Outreau

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 14
Présents : 8
Excusé(s)/Absent(s) : 2
Procuration : 2
Absents : 4
Quorum : 7

Délibération du Conseil Municipal n°2025-14 du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-quatre janvier deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaients présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Seillier David, Caplier Julien, Poquet Sébastien, Montador Gilles

Absents excusés : Madame Feutry Valérie, Monsieur Joly Michel
Madame Feutry Valérie donne procuration à Monsieur Hennequin Yves,
Monsieur Joly Michel donne procuration à Monsieur Triquet Dominique,

Madame Tartare Isabelle est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS POUR L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDES AUX COMMUNES ET AUX TERRITOIRES (ACTes) – ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET TRAVAUX VRD – PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT EQUILIBRE : ACQUISITION PARCELLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE ET TRAVAUX DE VRD			
DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
ACQUISITION DE LA PARCELLE AVEC HONORAIRES DU NOTAIRE ET DU GEOMETRE	106 600 €	FARDA 2025 ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX COMMUNAUX ACQUISITION FONCIER 15 %	15 000 € 1.87 %
TRAVAUX VRD - V2R - ARCHITECTE - V2R : stationnement, assainissement eaux pluviales, signalisation, espaces verts	264 061 € 295 000 € (*)93 000 €	REGION -ACTes dans la limite de 25 000 €	25 000 € 3.12 %
HONORAIRES MISSION MAITRISE D'OUVRAGE	23 000 €	DETR 2025 Dépenses inéligibles (*)	141 671.40 € 17.68%

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2025

Application agréée E-legalite.com

ETUDES GEOTECHNIQUES	7 446 €	FARDA ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX COMMUNAUX ESPACES PUBLICS QUALITATIFS 20 % dans la limite de 40 000 €	40 000 €
PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES	950 €		4.99 %
BUREAU DE CONTROLE SPS	3 900 €		
BUREAU DE CONTROLE CT	7 400 €		
		SOUS-TOTAL	221 671.40 € 27.66 %
		AUTOFINANCEMENT	579 685.60 € 72.34 %
MONTANT TOTAL DEPENSES	801 357 €	MONTANT TOTAL RECETTES	801 357 €

Et propose à l'assemblée de solliciter Monsieur le Président de la Région pour une aide financière au titre du « Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants » au titre de l'année 2025 dans le cadre de la politique d'Aides aux communes et aux territoires pour :

- L'acquisition du foncier et les travaux VRD qui permettront la réalisation du projet de construction de l'école,

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière décrite ci-dessus pour l'acquisition de la parcelle ainsi que pour les travaux VRD.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Yves Hennequin


Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal par le site « télérécurse citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.